

S'attaquer au statut ne renforcera jamais l'attractivité de la fonction Publique :

La Cour des comptes a publié un rapport sur la contractualisation dans la fonction publique. Ce rapport a été une nouvelle occasion pour la Cour de répéter ses obsessions libérales en matière de gestion des fonctionnaires et des contractuel·les. Elle a ainsi pu regretter qu'il faille un entretien préalable au licenciement durant une période d'essai et que le licenciement soit motivé. Elle s'est attardée aussi sur le faible recours au contrat de projet, intrinsèquement précaire pour les agent·es recruté·es.

Convenant que la fonction publique souffre d'un défaut d'attractivité, la Cour des comptes s'ingénie à ne pas traiter des évidences : la faiblesse des salaires, le manque de moyens pour réaliser les missions de services publics, les conditions de travail dégradées.

La Cour s'étend longuement dans son rapport sur un prétendu besoin de "moderniser" la fonction publique. Sans jamais préciser la nature de cette modernisation, il s'agit essentiellement de s'attaquer au statut des fonctionnaires et offrir le moins de garanties possible aux contractuel·les.

À plus long terme, la Cour envisage que les fonctionnaires n'appartiennent plus à un corps mais à ce qu'elle nomme des "cadres de fonction" à plusieurs niveaux. C'est une remise en cause de la logique corps/grade du statut de fonctionnaire qui vise à précariser les fonctionnaires dans le poste qu'ils et elles occupent.

Pour Solidaires Fonction Publique, ce rapport manque une nouvelle fois sa cible. L'enjeu est double : restaurer la confiance de la population envers les services publics, et se donner les moyens de recruter des agent·es publiques à des conditions d'emploi qui rendent l'exercice désirable. Solidaires Fonction Publique continuera de porter ces revendications dans les mois qui viennent.

Paris, le 8 juin 2026